

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

GOLF. Acquisition de  
terrains pour échange  
avec l'O.N.F.

82.035

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

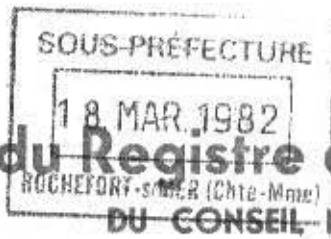
Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

JUR \_\_\_\_\_

CONTRE \_\_\_\_\_

ABSTENTIONS \_\_\_\_\_



9

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le DIX NEUF FEVRIER à 20 heures 15  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Mle FOUCHE - MM. BUJARD-BOUTET  
BOUCHET-LACHAUD-DUFOUR Adjointes  
MM. COLLE-PAPEAU-TETARD-MAURELLET-GUICHAOUA-BOULAN  
BERLAND-BROTREAU-DUFEIL-CABAL-PELLETIER-Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BUJARD  
Me TAP par M. CABAL  
BOISARD par M. MAURELLET  
NAULIN par Mle FOUCHE

Absents :  
MM. VIAUD-POUGET-POUMAILLOUX

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date des 19 Décembre 1980 et 13 Novembre  
1981, la Ville de ROYAN a décidé d'acquérir des parcelles de  
terrains boisées en vue d'un échange avec l'O.N.F. (OFFICE NATIONAL  
DES FORETS).

Certains propriétaires concernés ont donné leur accord pour  
la vente. Il convient de régulariser ces acquisitions ayant fait  
l'objet d'une promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 12 Février  
1982,

DECIDE :  
- d'acquérir les parcelles de terrains désignées ci-dessous, ayant  
fait l'objet de promesses de vente.



COMMUNE DES MATHES. Charente-Maritime  
Lieu-dit "BOIS DE MONSOUCI"

Réf. Cadastreale		PROPRIETAIRES	SURFACES	MONTANT
Section	N°			
B	1239	Mme DURAND	5.166m2	23.247,00
B	1527	Mme LABARTHE	5.167"	23.251.50
B	1528	Mme BUISSON	5.167 "	23.251.50
B	1529	Mme THOMAS	5.167 "	23.251.50
B	1545	Mme SOURBE	11.447 "	51.511.50
B	4420	Mme Vve GEAY & Consorts	4.010 "	18.045.00
B	1588	M. BESSON	14.585 "	65.610.00
B	3801	M. AUBIER	4.010 "	18.045.00
B	3802	M. AUBIER	4.010 "	18.045.00
B	4419	Mme Vve RIDEAU	4.010 "	18.045.00
TOTAUX .....			62.739 m2	282.303,00 Frs

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les actes d'acquisition correspondants.
- que les actes concrétisant les ventes seront établis par Me LESTRILLE Notaire à ETAULES.
- de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains sis aux Mathes lieu-dit "Bois de Monsouci".
- d'imputer la dépense correspondante au Budget 1982, Chapitre 908.2 Article 2101.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



VU

mon arrêté  
pour être annexé à \_\_\_\_\_  
de ce jour. \_\_\_\_\_

Rochefort, le 19 MARS 1982

Le Sous-Préfet,



*[Signature]*

Raymond GUILLOU

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

GOLF. D.U.P. pour la 1ère  
tranche d'acquisition de  
terrains.

DATE DE CONVOCATION

6 Novembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

6 Novembre 1981

Nombre de conseillers  
en exercice .... 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23

Pour \_\_\_\_\_

Contre \_\_\_\_\_

Abstentions \_\_\_\_\_

UNANIMITE

SOUS-PRÉFECTURE

18. MAR. 1982

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent quatre vingt un  
le treize novembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, FOUCHE, BOUTET,  
BOUCHET, BUJARD, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD  
COLLE, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, CABAL, DEFOUR, PELLETIER,  
POUGET, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFEIL par M. BOISARD

Absents : MM. GUICHAOUA, PAPEAU, MONTRON, VIAUD.

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Décembre 1980, le Conseil  
Municipal a décidé d'acquérir six (6) parcelles de terrains  
boisées sises commune des MATHES, section B lieudit "Bois de  
Monsouci" en vue d'échange ultérieur avec l'O.N.F.

Il convient de compléter cette délibération en sollicitant  
pour ces acquisitions la déclaration d'utilité publique  
(fiscale).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime  
la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des  
terrains sis aux MATHES, lieudit "Bois de Monsouci".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,

DELIBERATION  
DEPOSEE LE :  
18. MAR. 1982  
SOUS-PRÉFECTURE  
de ROCHEFORT



DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

GOLF. Acquisition de  
forêts pour échange  
avec l'O.N.F. 2ème tranche

DATE DE CONVOCATION

6 Novembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

6 Novembre 1981

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents. 22

Nombre de votants. 29

Pour \_\_\_\_\_

Contre \_\_\_\_\_

Abstentions \_\_\_\_\_

Sous-PREFECTURE

18. MAR 1982

ROCHEFORT-MERICHAMP

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un  
le treize novembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, FOUCHE, BOUTET,  
BOUCHET, BUJARD, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD  
COLLE, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, CABAL, DÈFOUR, PELLETIER,  
POUGET, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFEIL par M. BOISARD

Absents : MM. GUICHAOUA, PAPEAU, MONTRON, VIAUD.

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Décembre 1980, le Conseil  
Municipal a décidé d'acquérir une suite de parcelles de terrains  
boisés en vue d'échange ultérieur avec l'O.N.F.

Il est proposé, pour compléter cette délibération, de  
décider l'acquisition d'autres parcelles comprises dans le  
périmètre concerné et pour lesquelles la Ville vient d'obtenir  
une promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie  
le 6 Novembre 1981,

DÉCIDE :

- d'acquérir les parcelles de terrains désignées ci-dessous,  
après accord du service des Domaines sur le prix et sous réserve  
de celui de l'Office National des Forêts sur la possibilité  
d'échange de ces parcelles avec une partie des terrains du Golf.

./.

Commune des MATHES, au lieudit "Bois de Mousouci"

- Parcelle cadastrée section B N° 3213, pour 3.096 m2, appartenant à M. Jean JACQUES, demeurant à ROYAN et à M. André CHUSSEAU, demeurant à ETAULES, pour un montant de 13.932 Frs.
  - Parcelle cadastrée section B N° 3214 pour 3.096 m2, appartenant à M. Henri MOUSSION, demeurant à Arvert, pour un montant de 13.932 Frs
  - Parcelle cadastrée section B N° 3215, pour 3.096 m2, appartenant à M. Edmond JACQUES, demeurant à ARVERT, pour un montant de 13.932 Frs.
  - parcelle cadastrée section B N° 1587, pour 8.945 m2, appartenant à M. Alain XAVIER, demeurant à Saïtes, pour un montant de 40.252,50 Frs.
  - parcelle cadastrée section B N° 1531, pour 5.166 m2, appartenant à M. Henri GODILLOT, demeurant à LA TREMBLADE, pour un montant de 23.247 Frs.
  - parcelle cadastrée section B N° 1532, pour 5.166 m2, appartenant à M. Henri GODILLOT, demeurant à LA TREMBLADE, pour un montant de 23.247 Frs.
  - parcelle cadastrée section B N° 1533, pour 5.167 m2, appartenant à M. Daniel MOUSSION, demeurant à ETAULES, pour un montant de 23.251 Frs 50.
- soit au total 33.732 m2 à 4,50 Frs le m2, CENT CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer les actes d'acquisition correspondants, qui seront dressés en l'étude de Me LESTRILLE, Notaire à ETAULES.
  - de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime, la déclaration d'utilité publique
  - d'imputer la dépense correspondante au Budget 1981, Chapitre 908.2 Article 2101.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

